

Rapport de la commission technique

Préavis municipal n° 44 relatif à une demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champ pour :

- les travaux de surélévation et de rénovation du Collège ;
- les études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.

Gland, le 10 septembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n°44, composée de:

Arnaud Durand	GDG (1 ^{er} membre et rapporteur)
Magali de Preux Boscardin	GDG
Olivier Rochat	GDG
Stéphane Rosset	GDG
José Caiano	PS-LES VERT-E-S
Anita Weber	PS-LES VERT-E-S
Simo Mers	UDC
Pascal Chollet	PLR
Patricia Storti	PLR

S'est réunie une première fois le 20 juin 2023 à 19h, en présence de Madame la Municipale Jeannette Weber, Monsieur le Municipal Thierry Genoud, ainsi qu'en présence de M. Eric Ducret, Chef de service du SBU, et de Mme Miranda Pagoni, architecte au SBU, puis le 4 juillet 2023, pour donner suite aux réponses des questions de la commission technique fournies par la Commune.

Excusés :

Le 4 juillet : Anita Weber & Simo Mers

Absent :

Le 4 juillet : Pascal Chollet

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions et tout particulièrement pour les différents envois des réponses préliminaires aux questions formulées pendant et après le Conseil Communal du 15 juin 2023

Préambule

La présente demande de crédit d'investissement concernant le complexe de Grand-Champs fait suite au préavis n° 96/2021, validé par le Conseil communal dans sa séance du 6 mai 2021.

Cette demande de crédit est destinée :

- Aux travaux de surélévation et de rénovation du Collège ;
- Aux études pour le réaménagement de la cour et des extérieurs.

Le projet se présente donc sous 2 volets à distinguer.

EXPOSE

TRAVAUX DE SURELEVATION ET DE RENOVATION DU COLLEGE

a) LA SURELEVATION

Seul bâtiment accueillant un établissement scolaire secondaire, le collège de Grand-Champ nécessite une augmentation de sa capacité d'accueil. Cela étant étayé par le fait que depuis juillet 2020, quatre classes de plus d'une vingtaine d'élèves sont aménagées dans des portakabins et qu'en sus, la construction de nouveaux quartiers tels que « Les Lisières » ne permet pas d'envisager un retour à une fréquentation en baisse. Le provisoire est devenu, dès lors, immuable.

Selon les chiffres énoncés dans le présent préavis, ainsi que dans le préavis municipal n° 96/2021, le collège de Grand-Champs accueille, pour l'année scolaire 2022-2023, 514 élèves dans 31 classes scolaires et 12 salles spécialisées, contre 502 élèves pour l'année scolaire 2020-2021, répartis dans 30 classes et 12 salles spécialisées. Une projection du nombre total d'élèves à Gland, établie par la commune, estime à une progression de 300 à 350 nouveaux élèves à l'horizon 2034, dont une augmentation de 50-100 élèves supplémentaires en secondaire représentant entre 3 à 6 classes additionnelles.

Grâce à la surélévation du collège de Grand-Champs, ce sont 12 nouvelles classes, 1 salle multimédia, 1 salle d'éducation nutritionnelle, 1 grande salle de conférence avec terrasse, 2 salles de réunion, 1 salle de dégagement, 1 salle spécialisée et 4 salles de groupe modulables qui vont être construites, ce qui permettra, par ailleurs, la transformation de 2 classes existantes en salle de maîtres.

b) LA RENOVATION

Bien qu'une nouvelle chaufferie à pellets ait été mise en service depuis novembre 2021 en remplacement des chaudières à gaz d'origine, le collège de Grand-Champs, construit en 1987, nécessite des améliorations énergétiques afin de se conformer au Standard Bâtiments 2019.1. Cela permettrait de ne plus identifier ce site comme un des grands consommateurs d'énergie selon la loi cantonale (décision de la Direction de l'énergie – DGE-DIREN).

CONCEPT ARCHITECTURAL ET TRAVAUX PREVUS SUR LE SITE DE GRAND-CHAMPS

AMELIORATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT

Le projet de rénovation du bâtiment prévoit une amélioration énergétique du bâtiment. L'étude a été réalisée par le bureau d'ingénieur SRG ingénieurs-conseils Scherler SA. Celle-ci a été accomplie conformément au « Standard Bâtiments 2019.1 » (normes pour des bâtiments respectueux de l'énergie et de l'environnement - Label Minergie eco).

Points de transformation énergétique prévus :

- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et des stores existants (stores à lamelles) ;
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture ;
- Rénovation et/ou adaptation des installations techniques aux étages existants. Par exemple, l'adaptation du système de chauffage dans les étages existants, grâce à l'installation de sondes de température par zone et de servomoteurs sur les collecteurs, ce qui réduirait la surconsommation et la surchauffe du bâtiment ;
- Installation de ventilation double flux pour le nouvel étage (récupération de la chaleur de l'air vicié grâce à un échangeur de chaleur) ;
- Remplacement de quasi la totalité de l'éclairage existant par des luminaires de type LED ;
- Remplacement des appareils électroménagers qui ne répondent plus aux normes actuelles.

Présentement et ce depuis 2021, l'ensemble des bâtiments sont chauffés par le ThermorésÔ SA (chauffage à distance) et par une chaudière à pellets située dans l'enceinte du bâtiment.

Il est à noter qu'aucune isolation périphérique n'a été envisagée pour plusieurs raisons dont celle en lien avec la préservation du bâtiment qui, selon l'annexe 1, serait inscrit, par la Direction Générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) – division Monuments et Sites, comme ayant les caractéristiques de l'époque de construction et est noté en tant que bâtiment de patrimoine en classe 2.

Également, le rapport « gains en énergie et rentabilité sur investissement » pour isoler les façades serait faible, étant donné que les façades sont couvertes en grande partie par des fenêtres qui, elles, seront changées pour les dites-raisons, et que finalement l'isolation des murs à proprement dit ne changerait pas grand-chose à l'amélioration thermique du bâtiment.

NOUVELLE STRUCTURE ET INSTALLATIONS TECHNIQUES DE L'ETAGE DE LA SURELEVATION

En se référant au préavis 96/2021 (page n°2) concernant « **un seul étage et pas deux ?** » : la commission questionne à nouveau la Municipalité sur ces points, mettant en avant une évolution démographique importante de ces deux dernières années.

En effet, certains arguments donnés alors, sont aujourd'hui discutables :

Point 1 « *Les besoins scolaires sont pour le moment raisonnablement remplis par cette surélévation pour environ 15 à 20 ans.* ».

- Au vu des chiffres articulés par la Municipalité, la surélévation prévue répond déjà aux besoins à court-terme.

Point 2 : « *Au vu des montants à investir, il nous faut diviser les interventions pour rester dans un plan d'investissement contrôlé.* ».

- Une planification des dépenses est à considérer plus sérieusement au vu de l'inflation et l'augmentation des coûts que nous subissons actuellement.

Point 3 : « *Il nous faudra modifier le règlement communal des zones d'utilité publique pour permettre dans le futur un ou plusieurs niveaux de plus.* ».

- La Municipalité relève que le règlement du PEP est aujourd'hui adapté à la construction d'un 4^{ème} étage.

Néanmoins, il faut relever que toute augmentation du nombre de classes implique également des nouvelles infrastructures, telles que, par exemple, salle de gymnastique.

Par ailleurs, le poids d'un 4^{ème} étage exige un renforcement de la base de la structure du bâtiment impliquant une complexité d'exécution des travaux et donc des coûts supplémentaires très importants.

AMENAGEMENT INTERIEUR

L'aménagement intérieur prévoit en sus des classes, un auditorium, une salle d'éducation nutritionnelle et une salle multimédia et répondent ainsi aux exigences de la Direction Générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et des demandes de la Direction du Collège.

Par ailleurs, si on se réfère uniquement aux besoins en termes de classes et de projection à moyen terme, grâce à la modularité de l'espace, on pourrait augmenter le nombre de classes. Cependant, cela ne sera pas sans conséquence par rapport aux directives qui exigent un rapport entre salles de classe et salles de sport.

Également, on note que la bibliothèque communale sera déménagée durant les travaux dans des portakabins et sera réintégrée dans le bâtiment scolaire après travaux. Néanmoins, la bibliothèque ne restera pas à long terme dans les locaux scolaires. En effet, la Municipalité met en avant l'aspect communal et non scolaire de la bibliothèque et que cette subtilité fait que son emplacement n'est pas encore déterminé.

ETUDES POUR LE REAMENAGEMENT DE LA COUR ET DES EXTERIEURS

En parallèle aux travaux prévus pour l'agrandissement du Collège, des études supplémentaires seront menées pour le réaménagement de la cour extérieure entre les deux bâtiments de Grand-Champ, ainsi que du square Marie-Thérèse Porchet, afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Le réaménagement de cette cour est essentiel pour donner un caractère convivial au complexe scolaire comme au quartier, en favorisant la végétation, l'amélioration climatique, les accès PMR (plan de mobilité réduite) et la diversité des zones d'usage.

Un montant de CHF 150'000.- a été budgété pour l'étude du réaménagement de la cour et des extérieurs. (point 3, plan financier – coût de travaux).

A noter que selon le préavis n°96/2021, une aire engazonnée (15 m x 26 m) pour des activités sportives à l'extérieur devrait être prévue.

De plus, selon les exigences du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), le terrain bleu où se trouve actuellement la patinoire éphémère, devra être rénové. En conséquence, la patinoire sera déplacée. La recherche de son emplacement est encore en cours et un budget de CHF 130'500 a été prévu pour la création d'une plateforme et les alimentations en eau et les écoulements.

Également, un parking à vélos provisoire de 44 places est prévu. A nouveau, l'emplacement final n'est pas clairement défini.

CONSTATS

- 1) Il a été difficile à la commission technique de se faire une idée réelle du nombre d'enfants à placer en secondaire d'ici à 10 ans. En effet, les informations reçues à plusieurs reprises fluctuent. La projection est, certes, difficile à estimer surtout due à la méconnaissance du flux des arrivées et des départs dans la ville de Gland, mais également, de sa répartition démographique.

Cependant, bien que l'on puisse penser qu'un jour la ville aura atteint son apogée démographique, on constate que par le passé, en moyenne annuelle, ce sont 180 nouveaux habitants et 22 nouveaux élèves qui s'établissent à Gland. L'établissement du secondaire récupère, quant à lui, environ 10 nouveaux élèves par an. Cela laisse donc percevoir une augmentation de 100 élèves à 10 ans et donc un besoin de classes supplémentaires additionnées au 4 déjà manquante de **7 à 10 supplémentaires minimum**.

Rappelons que 2 classes existantes vont être transformées en salles de maîtres, l'objectif de 12 classes supplémentaires n'est donc pas disproportionné.

- 2) La commission technique, tout comme celle du préavis n° 96/2021 s'interroge sur les raisons de ne pas envisager un 4^{ème} étage. La commission regrette de ne pas avoir reçu de devis chiffrés à ce propos permettant ainsi la comparaison avec le présent projet.
- 3) La commission technique n'a pas pu se déterminer sur l'éventualité d'un autre type de projet consistant à la construction d'un nouveau collège. Par manque d'informations, elle s'est tenue à amener des constats sur le projet proposé au vu de l'urgence de ce dernier.
- 4) La commission technique relève que les sujets concernant la patinoire, le parking à vélos et la bibliothèque n'ont pas été aboutis. Les réponses reçues n'ont pas permis de clarifier les emplacements finaux, ce qui est fort regrettable.

Vœux de la Commission

- Demande à la Municipalité de présenter un projet complet avant le début des travaux tant pour la **bibliothèque** que pour la **patinoire** et le **parking à vélos**.
- Demande à la Municipalité la mise en place du projet « Zone 30 » dans le périmètre du site de Grand-Champs en parallèle des travaux.
- Demande à la Municipalité de communiquer régulièrement avec tous les acteurs concernés et impactés par les travaux.
- Demande à la Municipalité de transmettre au Conseil communal, leur vision à court, moyen et long terme des intentions et des objectifs de cette dernière en lien avec le développement des complexes scolaires.

Conclusions

La commission technique reconnaît l'urgence et les besoins de la population concernant la mise à disposition des nouvelles classes, d'autres infrastructures scolaires, ainsi que de nouveaux aménagements intérieurs et extérieurs.

De plus, la commission reconnaît la nécessité de la rénovation du bâtiment répondant ainsi aux exigences du plan climatique 2030 du Canton de Vaud.

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 44 et de prendre les décisions suivantes :

- I. Accorder le crédit de CHF 25'152'100 et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. Autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 25'152'100.-
- III. Autoriser la Municipalité à amortir les coûts de la ventilation double flux du 3^{ème} étage, le remplacement des fenêtres des étages existants, des automatismes du bâtiment (CO₂, réglage chauffage) et appareils à haute performance énergétique par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 971'350.- dans le fonds de réserve « efficacités énergétiques » via la rubrique 822 du compte de fonctionnement.
- IV. Autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'installation de panneaux photovoltaïques par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif jusqu'à concurrence de CHF 378'850.- dans le fonds de réserve « développement durable » (compte 9281.05) via la rubrique 823 du compte de fonctionnement.

Signatures des membres de la commission

Arnaud Durand, 1 ^{er} membre et rapporteur - GDG	Stéphane Rosset – GDG
Olivier Rochat – GDG	Magali de Preux Boscardin – GDG
José Caiano – PS-LES VERTS-ES	Pascal Chollet – PLR
Simo Mers – UDC	Patricia Storti – PLR
Anita Weber – PS-LES VERTS-ES	

Annexe 1

Questions posées par la commission technique

Qu'elle est la projection pour les 10 prochaines années ? Qu'elle est l'enjeu démographique et effectifs futurs, projections ?

- Aujourd'hui il manque déjà 4 classes (celles des Portakabins).
- Actuellement la projection est estimative. D'ici 2034, la Commune prévoit une augmentation de 50-100 enfants au secondaire (54 selon tableau ci-dessus (annexe 2)). Pour rappel, il a été mentionné dans le préavis 96/2021 : « *Selon les projections futures à 2034, une augmentation de 250-300 élèves est prévue (16-18 classes, avec 1 tiers au secondaire et 2 tiers au primaire). Ceci impose à notre Ville de se préparer à accueillir ces enfants dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les unités parascolaires (UAPE - unité d'accueil pour écoliers).* »

Quelle est la durée de ces travaux ? :

- Environ deux ans. De ce fait la place disponible à l'extérieur sera un peu réduite pour les diverses manifestations.

Pourquoi nous ne faisons pas plus de classe lors de ces travaux ?

- Le fait de rajouter trop de classe, obligerait la commune à créer une nouvelle salle de sport. Le but est donc d'installer un nombre maximum de classes sans devoir être dans cette obligation qui serait coûteuse.
- La commune a malgré tout l'obligation de réparer le terrain de sport extérieur (côté Genève-Jura)
- C'est aussi pour cela que des classes spécialisées sont créées – Elles ne sont pas considérées comme des salles de classe.

Comment vont se passer les travaux pour les élèves ?

- La pose de la nouvelle structure (étage) va se réaliser en deux étapes, côté Jura puis côté lac (ordre encore à définir). Les enfants du 2ème étage concernés iront dans les Portakabins – environ 5-6 classes et la bibliothèque à chaque étape.
- La bibliothèque sera déplacée le moins possible afin de faciliter la logistique.

Pourquoi faisons-nous des travaux uniquement sur le bâtiment côté Lausanne ? Est-ce qu'une surélévation du 2^{ème} bâtiment est prévue également ?

- Le site de Grand-Champs est un grand consommateur d'énergie. Nous avons donc une obligation de créer des APE (actions de performance énergétique), par exemple le remplacement de pompes (ventilation, chauffage...). Il est plus facile de réaliser des économies d'énergie sur le 1er bâtiment que sur le second.

Quelle serait la certification énergétique obtenue après les travaux ?

- Le bâtiment obtiendrait le label Minergie Eco dans son ensemble.

Quel serait le gain thermique supplémentaire si l'enveloppe du bâtiment était isolée dans son ensemble ? Influence de l'isolation périphérique ?

- D'après le rapport CECB+, la consommation d'énergie actuelle est de 670'000 kWh, Les mesures définies dans le rapport permettent de réduire la consommation et la ramener à 275'000 kWh. A titre d'exemple, ajouter 8 cm d'isolation intérieure sur toutes les façades existantes permet de réduire d'environ 30'000 kWh de consommation.
- Par rapport aux autres mesures définies dans le rapport CECB+, l'isolation extérieure des façades existantes représente des économies relativement faibles. Si on considère la complexité et les contraintes engendrées, il semble raisonnable de ne pas considérer cette possibilité.
- De plus, le Service de Monuments et des Sites refuse l'isolation des façades car cette intervention dénaturerait l'aspect esthétique des façades caractéristiques de l'époque de construction du bâtiment.

Qu'est ce qui va être entrepris concernant la ventilation des étages existants ?

- Le concept de ventilation des étages existants n'est pas modifié par rapport à la situation actuelle. Ainsi, le principe de ventilation naturelle des salles de classe est conservé.
- Seules les salles spécifiques, tels que les ateliers ou les salles de chimie sont ventilées mécaniquement par des monoblocs double-flux avec récupération de chaleur. Ces monoblocs seront assainis et remplacés par des appareils modernes avec récupération de chaleur performante.
- Certains ajustements de réseaux sont réalisés pour s'adapter aux modifications architecturales. De plus, la mise à jour du concept de sécurité et des voies d'évacuation nécessite d'adapter certains réseaux.

Est-ce que les nouveaux ouvrants sur le toit pourraient être utilisés pour faire du free cooling (lorsqu'un bâtiment est refroidi « gratuitement », c'est-à-dire sans dispositif de réfrigération) ?

- Les ouvrants en toiture peuvent servir, en cas de forte chaleur, à créer une ventilation naturelle du bâtiment et ainsi extraire la chaleur. Ceci peut également être utilisé pour assurer un rafraîchissement nocturne.
- Pour cela, ils devront être motorisés et contrôlés par une ou plusieurs sondes d'ambiances.

Comment est-ce que les stores seront installés ?

- Les stores seront à lamelles. Ils seront pilotés en KNX (protocole d'automatisation pour le bâtiment) et motorisés sur l'ensemble du bâtiment.

Est-ce que durant l'étude de l'amiante a été découverte ?

- Il y en a relativement peu et cela a été pris en compte dans ce préavis.

Est-ce que l'éclairage des étages existants va être remplacé ?

- Oui, ils pourront être remplacés malgré les directives de la protection du patrimoine – mise à part quelques luminaires (boules) dans le hall d'entrée.

Serait-il possible de créer deux étages supplémentaires au lieu d'un seul ? Serait-il possible d'obtenir le rapport de faisabilité de la surélévation du nombre d'étage total que les infrastructures pourraient supporter ?

- D'après le calcul réalisé par le bureau FLK ingénieurs civils, il n'est pas possible de rajouter plus d'un niveau sans devoir faire de renforcements sur les fondations du bâtiment et sur la structure.

Conseil communal

Grand'Rue 38 - Case postale - CH-1196 Gland
+41 79 422 76 35 - secretairecc@gland.ch - www.gland.ch

- En sus, ces travaux sont importants et, en règle générale, ils sont très coûteux et complexes à réaliser.

Est-ce qu'il est prévu des panneaux thermiques en plus des panneaux photovoltaïques ? Ceux-ci pourraient contribuer au chauffage à distance.

- Les panneaux thermiques sont très performants, spécialement en été.
- A Grand-Champs, il y a peu d'utilisation durant cette période. Il faudrait donc d'importants réservoirs d'eau chaude et nous avons peu place à disposition. De plus l'installation thermique serait plus coûteuse que le photovoltaïque. Et pour finir, l'inclinaison des panneaux thermiques est plus importante, donc moins discrète.

Qu'est-ce qui va être entrepris du point de vue de la protection incendie ?

- Uniquement du compartimentage. Il n'y aura pas de détections incendie. Il y aura des éléments coupes feu (portes, clapets...). Les portes resteront ouvertes pour faciliter les passages d'élèves mais seront asservies (elles fermeront en cas de feu – enclenchement manuel).

En référence au « Rapport de la Commission technique » du Préavis n°96 à la page 2, il est mentionné : « Il nous faudra modifier le règlement communal des zones d'utilité publique pour permettre dans le futur un ou plusieurs niveaux ». La Municipalité a-t-elle déjà procédé au changement dudit règlement ? Si oui, a-t-elle prévu plus d'un étage dans la modification ?

- La parcelle 1595 (périmètre du Collège et du Complexe) est colloquée en zone occupée par un Plan de Quartier légalisé. Dans le cas présent, le Plan d'Extension Partiel (PEP) Le Grand-Champ.
- Approuvé par le Conseil d'Etat le 25.09.1985, le règlement de ce PEP, pour la zone d'utilité publique, ne fixe pas de limite de hauteur.
- Il n'est donc pas nécessaire de procéder à l'adaptation du règlement pour construire un ou plusieurs niveaux supplémentaires.
- Comme indiqué dans la réponse à la question précédente, la construction de deux étages supplémentaires aurait engendré des travaux importants de renforcement de structure. C'est la raison pour laquelle il est proposé de ne réaliser qu'un seul étage supplémentaire. Cette proposition est également justifiée par le fait qu'au niveau des Ecoles un étage supplémentaire est suffisant pour les 10 à 12 prochaines années. De plus, cela permet de conserver du mieux possible l'aspect et l'esprit du bâtiment d'origine.

Quel est le but de transformer la bibliothèque en auditorium ?

- Les maîtres ne peuvent pas compter sur le théâtre car il est très souvent occupé. La direction scolaire a fait cette demande – tout comme le type de classe nécessaire à leur bon fonctionnement.

Étant donné que le terrain de sport sera refait, est ce que la patinoire pourra rester sur ce terrain ?

- Non elle devra être placée ailleurs à proximité, actuellement une recherche de terrain/solution est en cours. Le terrain actuel a été refait entre 2010-2012.

Est ce qu'il serait possible de couvrir le terrain de sport avec une structure équipée de panneaux photovoltaïques ?

- Pourquoi pas... mais la réflexion sera faite ultérieurement.

Pour quelle raison les coûts d'installation de la patinoire se trouve dans ce préavis ?

- Étant donné que celle-ci sera déplacée, nous avons prévu un montant pour la création d'une plateforme – la patinoire doit être installée sur une surface dure. Il a été prévu également un montant pour les alimentations en eau et pour les écoulements.

Pourquoi est-ce que le parking à vélos sera déplacé provisoirement et pas directement de manière définitive ?

- Le projet doit être englobé avec l'ensemble de l'aménagement extérieur, mais il sera certainement aux emplacements des portes à cabine. On profiterait ainsi du sol déjà en place.

Est-ce que des tableaux provisoires (par exemple escamotables) sont prévus dans la cour du collège ou à l'arrière afin de faciliter les manifestations ou d'autres besoins ?

- Oui, cela fera partie des réflexions.

Est-ce que la fontaine sera conservée dans la cour ?

- Elle n'est plus en fonction depuis un certain temps. A définir selon la future étude concernant l'extérieur.

Recevrons-nous de l'argent du canton ?

- Aucun soutien du canton

Présentation du projet et plans, en particulier, obtention des plans en 3D ?

- Il y a eu une présentation du projet, ainsi que les plans en 3d.

La bibliothèque sera-t-elle déménagée ?

- Oui, la bibliothèque sera déménagée 1x, ou plus, pendant les travaux.

Est-ce que les murs et toits seront végétalisés ?

- Sur tout ce qui n'est pas utilisé, il y aura de la végétation et des ilots de verdure. Toutefois, ce ne sera pas complètement végétal dans la cour mais éventuellement avec des rampes de verdure dans la cour.
- La végétalisation du toit n'est pas possible en raison des panneaux solaires.

Pourquoi y a-t-il autant de salles avec différents noms ?

- Ceci afin de répondre aux normes actuelles (salle de cuisine, par exemple).

Y aura-t-il plus de salles modulables ?

- Oui, elles seront en grande majorité modulables, sauf par exemple l'auditorium qui ne l'est pas et qui ne peut pas être divisible, du moins en l'état actuel.

Achèterons-nous du matériel supplémentaire pour les Portakabin ?

- Oui, l'achat de matériel supplémentaire qui manque sera acheté, si besoin.

Est-il possible d'avoir plus de casiers pour les élèves ?

- Oui mais plus petits.

Questions de la Commission et réponses de la Municipalité en complément à celles de l'entreprise SRG entreprise « Afin que la commission puisse étudier toutes les opportunités de la rénovation »

Serait-il possible d'obtenir le rapport de faisabilité de la surélévation du nombre d'étage total que les infrastructures pourraient supporter ?

- D'après le calcul réalisé par le bureau FLK ingénieurs civils, il n'est pas possible de rajouter plus d'un niveau sans devoir faire de renforcements sur les fondations du bâtiment et sur la structure.
- En sus, ces travaux sont importants et en règle générale ils sont très coûteux et complexes à réaliser.

En référence au « Rapport de la Commission technique » du Préavis n°96 à la page 2, le point : « Il nous faudra modifier le règlement communal des zones d'utilité publique pour permettre dans le futur un ou plusieurs niveaux », la Municipalité a-t-elle déjà procédé au changement ledit règlement ? Si oui, a-t-elle prévu plus d'un étage dans la modification ?

- La parcelle 1595 (périmètre du Collège et du Complexe) est colloquée en zone occupée par un Plan de Quartier légalisé, dans le cas présent le Plan d'Extension Partiel (PEP) Le Grand-Champ.
- Approuvé par le Conseil d'Etat le 25.09.1985, le règlement de ce PEP, pour la zone d'utilité publique, ne fixe pas de limite de hauteur.
- Il n'est donc pas nécessaire de procéder à l'adaptation du règlement pour construire un ou plusieurs niveaux supplémentaires.
- Comme indiqué dans la réponse à la question 1 ci-dessus, la construction de deux étages supplémentaires aurait engendré des travaux importants de renforcement de structure. C'est la raison pour laquelle il est proposé de ne réaliser qu'un seul étage supplémentaire. Cette proposition est également justifiée par le fait qu'au niveau des Ecoles un étage supplémentaire est suffisant pour les 10 à 12 prochaines années et que cela permet de conserver du mieux possible l'aspect et l'esprit du bâtiment d'origine.

En référence au « Rapport de la Commission des finances » du Préavis municipal n°96 à la page 3, paragraphe « Nous avons reçu pour consultation le tableau qui sert au calcul de l'évolution de la population scolaire. Au vu de certaines incohérences constatées dans le fichier, nous demandons à la Municipalité de le réviser afin qu'il soit consistant lorsqu'il faudra revenir devant le Conseil Communal avec le préavis pour la demande d'investissement. », la Municipalité, a-t-elle procédé à la révision ? Si oui, serait-il possible de l'obtenir SVP.

- Oui, c'est le Service de l'Enfance et de la Jeunesse qui a procédé à la mise à jour de ce tableau, avec notamment le rajout du nombre des nouvelles salles de classes après les travaux d'agrandissement du Collège des Perrerets, ainsi que des nouvelles salles de classes provisoires dans les portakabins aux Collèges de Grand Champ et de Mauverney.
- De plus, les nouveaux bâtiments qui sont projetés dans les années à venir sont également mentionnés dans les commentaires.
- Ce tableau est joint au présent message (annexe 1).

Est-ce que la Municipalité a pris en considération les besoins des utilisateurs (élèves, enseignants, parents, associations, bibliothèque, etc) ? Si oui, comment ?

- Oui. La direction de l'école a consulté les enseignants en conférence des maîtres, les élèves en conseil des délégués notamment pour le réaménagement de la cour (tous les élèves ont pu donner des idées, dont les conclusions ont été transmises au bureau d'architectes Lombardi). La direction de l'école a également participé à plusieurs séances avec le bureau d'architectes Lombardi, le Service des bâtiments et de l'urbanisme et les services du Canton. Les demandes des utilisateurs ont été transmises aux mandataires et ont été prises en compte pour l'aménagement des espaces.
- En parallèle, le Service des bâtiments et de l'urbanisme a consulté les services de l'Administration concernés pour faire une fiche projet concernant le projet de l'aménagement de la cour extérieure. Les propositions des Délégués des classes, du Parlement des jeunes de Gland ainsi que les besoins du parascolaire communal (Relax' Resto) ont été annexées à cette fiche projet.

Comment se sont déroulés les échanges ? Sous forme de séances ? Autres ? Les PV sont-ils disponibles ?

- Les échanges se sont principalement déroulés sous forme de séances. Les différents PV (conférences des maîtres et Conseil des délégués) peuvent être mis à disposition si nécessaire.

Quels sont les principaux besoins et remarques des utilisateurs (2-3 exemples par type d'utilisateur) et quelles solutions ont-elles pu être trouvées ?

- Quelques demandes des élèves : ombre dans la cour, couverts et végétalisation, salle multimédia, couloirs du Collège moins sombres.
- Les deux premiers points seront étudiés pendant le projet de l'aménagement de la cour. Une salle multimédia sera créée à l'étage de la surélévation et pour mieux éclairer les couloirs existants, des nouveaux casiers qui ne couvriront pas les briques en verre (éléments séparatifs entre classes et couloirs) et des luminaires plus performantes seront prévus.
- Quelques demandes des enseignants : nouvelle salle des maîtres pour travailler, wc supplémentaires au 2ème, salle de réunion, salle de conférence pour faire les conférences des maîtres, audit sur les machines des ateliers du rdc et remplacement des machines se trouvant dans les ateliers et qui ne sont plus aux normes.
- Les points précédents ont été prévus dans le projet du préavis n°44.
- Demande des associations : espace dédié pour les associations dans la Salle nutritionnelle, pour qu'ils puissent y stocker des aliments et utiliser la cuisine indépendamment.
- Le plan de la salle nutritionnelle a été adapté conformément par le bureau d'architectes Lombardi.

Annexe 2

Evolution population 2012 - 2034

Selon Nombre d'habitants à Gland

Année au 31/12	Total habitants	Croissance nombre	Croissance %	Nbre élèves primaire	En % population	Nbre élèves secondaire	En % population	Total enfants réel	Variatio n	Croissance 11P en %	Proportion des enfants 1-11P gland	Nbre classes scolaires primaire	Nbre salles de classe primaire total	Nbre salles de classe secondaire libre	Total salles de classe primaire + secondaire	Total salles de classe libres + secondaire
2007	11165			849	7,60	726	6,50	1575			14,11	43	37			
2008	11397	232	1,00	862	7,56	734	6,44	1596	21	9,05	14,00	43	39			
2009	11586	189	1,66	855	7,21	746	6,44	1581	-15	-7,94	13,65	44	40			
2010	11736	150	1,29	811	6,91	755	6,48	1566	-15	-10,00	13,34	42	40			
2011	11852	116	0,99	802	6,77	732	6,18	1554	-32	-27,59	12,94	42	40			
2012	11867	15	0,13	791	6,67	725	6,11	1516	-18	-120,00	12,77	41	39			
2013	12311	444	3,74	839	6,82	714	5,80	1553	37	8,33	12,61	44	38			
2014	12788	477	3,87	1125	8,80	432	3,38	1557	4	0,84	12,18	58	64	6	25	0
2015	12973	185	1,45	1158	8,93	449	3,46	1607	50	27,03	12,39	57	64	7	25	2
2016	13163	190	1,45	1181	8,97	499	3,79	1680	73	38,42	12,76	64	57	5	25	0
2017	13219	56	0,43	1215	9,19	469	3,55	1684	4	7,14	12,74	61	64	3	23	2
2018	13277	58	0,44	1259	9,33	470	3,54	1709	25	48,10	12,87	62	64	2	24	2
2019	13874	97	0,73	1228	9,18	482	3,60	1710	1	1,03	12,79	61	66	5	25	0
2020	13357	-17	-0,13	1202	9,00	507	3,80	1709	-1	5,88	12,79	61	70	9	26	27
2021	13455	98	0,73	1199	8,91	502	3,73	1707	-8	-8,16	12,64	61	70	9	27	29
2022	14096	641	4,76	1210	8,58	520	3,69	1730	28	4,52	12,27	61	70	9	28	29
2023	14307	211	1,50	1212	8,47	521	3,64	1733	3	1,42	12,50	63	70	7	28	29
2024	14522	215	1,50	1320	9,09	495	3,41	1815	82	38,33	12,50	69	70	1	27	29
2025	14740	218	1,50	1340	9,09	502	3,41	1842	27	12,50	12,50	71	70	-1	27	33
2026	14967	221	1,50	1360	9,09	510	3,41	1870	28	12,50	12,50	72	75	3	33	35
2027	15185	224	1,50	1380	9,09	518	3,41	1898	28	12,50	12,50	73	75	2	33	35
2028	15413	228	1,50	1407	9,09	525	3,41	1927	28	12,50	12,50	74	75	1	33	35
2029	15644	231	1,50	1422	9,09	533	3,41	1956	29	12,50	12,50	75	75	0	29	35
2030	15879	235	1,50	1444	9,09	541	3,41	1985	29	12,50	12,50	76	75	-1	29	35
2031	16117	238	1,50	1465	9,09	549	3,41	2015	30	12,50	12,50	77	75	-2	30	35
2032	16359	242	1,50	1487	9,09	558	3,41	2045	30	12,50	12,50	78	75	-3	30	35
2033	16604	245	1,50	1509	9,09	566	3,41	2076	31	12,50	12,50	79	75	-4	31	35
2034	16853	249	1,50	1532	9,09	575	3,41	2107	31	12,50	12,50	81	75	-6	31	35

Chiffres réels
Chiffres prévisionnels
D = Croissance de la population glandoise en % moyenne
J = croissance de la population en âge de scolarité en nombre

Commentaire : 2013 - 2016 Installation dans le quartier Eikenott
2022 - 2025 Installation dans le quartier la Combarz
2024 - 2025 Installation dans les parcelles 380 et 390 (villas)
2025 - 2026 Installation dans la parcelle 690 (villas)
2026 - 2028 Installation dans le quartier de Gare-Sud (plan d'affectation en cours)
2030 Installation dans le quartier de Mauverney (plan d'affectation en cours de révision)
2030 Installation dans le quartier de Tuillières Est (plan d'affectation en cours de révision)

2019 2 classes à Mauverney car containers - préavis 54
2020 2 classes dans containers Grand Champ - préavis 71
2021 2 classes dans containers Grand Champ - préavis 71
2021 4 classes disponibles Penerefs - préavis 28
2025 4 classes potentielles disponibles Grand Champ - préavis 44
2027 2 classes potentielles disponibles Grand Champ, libérées après le futur démenagement de la bibliothèque - préavis 44
2028 2027 prévision d'ouverture d'environ 5 classes supplémentaires au Collège de Mauverney

Conseil communal

Grand'Rue 38 - Case postale - CH-1196 Gland
+41 79 422 76 35 - secretairecc@gland.ch - www.gland.ch